

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2021

PARRAINAGES CITOYENS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - (N° 3478)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL8

présenté par
M. Mélenchon, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« et d'une copie de leur pièce d'identité, et envoyés »

les mots :

« accompagnées d'une copie de sa pièce d'identité et envoyées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.